

# CERTIFICAT DE CONFORMITÉ



## Crane Composites, Inc. Glasbord® | Panneaux muraux et de plafond avec finition Surfaseal®

15955-410

Numéro de certificat

29/04/2011 - 28/04/2021

Période du certificat

Certifié

Statut

UL 2818 - 2013 Standard pour les émissions de produits chimiques au niveau du mobilier, des produits de finition et des matériaux de construction

Les finitions murales sont déterminées comme étant conformes à l'aide d'un environnement de bureau avec un changement d'air de  $0,68 \text{ hr}^{-1}$  et un chargement de  $33,40 \text{ m}^2$ .

Produits testés conformément à la méthode de test UL 2821 afin de démontrer la conformité au niveau des limites d'émission de l'UL 2818, Partie 7.1.



*UL a comparé les échantillons représentatifs du/des produit(s) identifié(s) par rapport à la/aux norme(s) identifiée(s) ou autres exigences conformément aux accords et autres conditions de service applicables des programmes entre UL et le titulaire du certificat (collectivement, « Contrat »). Le titulaire du certificat est autorisé à utiliser la marque UL pour les produits identifiés fabriqués sur les sites de production couverts par le rapport de test UL, conformément aux dispositions du Contrat. Ce Certificat est valide pour les dates indiquées sauf en cas de non-conformité avec le Contrat.*

## Critères de certification GREENGUARD pour les produits de construction et de finition intérieure

| Critère                                     | Numéro CAS | Concentration maximale prévue acceptable | Unités            |
|---|------------|--|-------------------|
| COVT <sub>(A)</sub>                         | -          | 0,50                                     | mg/m <sup>3</sup> |
| Formaldéhyde                                | 50-00-0    | 61,3 (50 ppb)                            | µg/m <sup>3</sup> |
| Total d'aldéhydes <sub>(B)</sub>            | -          | 0,10                                     | ppm               |
| Particule inférieure à 10 µm <sub>(C)</sub> | -          | 50                                       | µg/m <sup>3</sup> |
| 4-Phénylcyclohexène                         | 4994-16-5  | 6,5                                      | µg/m <sup>3</sup> |
| COV individuels <sub>(D)</sub>              | -          | 1/10ème TLV                              | -                 |

<sup>(A)</sup> Défini comme étant la réponse totale des COV mesurés tombant dans la plage C<sub>6</sub> – C<sub>16</sub>, avec des réponses calibrées sur un substitut de toluène. Les concentrations maximales prévues autorisées de COVT pour la certification GREENGUARD (0,50 mg/m<sup>3</sup>) tombent dans la plage 0,5 mg/m<sup>3</sup> ou moins, comme spécifié dans le CDPH

<sup>(B)</sup> La somme de tous les aldéhydes normaux mesurés, allant du formaldéhyde au nonanal, plus le benzaldéhyde, calibré individuellement sur une norme spécifique de composé. L'heptanal et le nonanal sont mesurés via des analyses TD/GC/MS et les aldéhydes restants sont mesurés à l'aide d'analyses HPLC/UV.

<sup>(C)</sup> Les exigences quant aux émissions de particules sont seulement applicables aux produits de conduit CVC (HVAC) avec des surfaces exposées aux courants d'air (un test à air forcé avec une méthode spécifique de test) et pour les systèmes avec finition bois (sablage/ponçage).

<sup>(D)</sup> Les niveaux autorisés pour les produits chimiques non-listés sont dérivés d'1/10ème de la valeur d'exposition (TLV) de la norme pour les lieux de travail en milieu industriel (Référence : American Conference of Government Industrial Hygienists (*Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux*), 6500 Glenway, Building D-7, et Cincinnati, OH 45211-4438).

